



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

BTS

Question écrite n° 100138

Texte de la question

Mme Marie-Odile Bouillé interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet des adaptations de certaines épreuves de langues étrangères pour l'examen du brevet de technicien supérieur. Cette adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langues vivantes étrangères vise à permettre le passage de l'examen pour les candidats présentant une déficience au titre du langage oral ou de la parole. Le *Bulletin officiel de l'éducation nationale* n° 26 du 26 juin 2014 liste les BTS concernés. Or le BTS management des unités commerciales n'est pas cité. Elle lui en demande la raison et les aménagements possibles pour les élèves ayant bénéficié des adaptations des épreuves de langues pour passer leur bac qui ont choisi l'orientation en MUC et qui seront dès lors confrontés à de vraies difficultés pour passer l'examen de LVE.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Odile Bouillé](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100138

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8807

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)